

FORMATION CONTINUE

« Mettre en œuvre une démarche de programmation architecturale » (PAMO)

Code RS : 7341



Calendrier mis à jour le 19 mai 2026

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

La certification en Programmation Architecturale proposée par le GEPA a pour objectif d'attester l'acquisition des compétences mobilisées dans la phase amont des projets architecturaux, incluant les aspects juridiques, administratifs, financiers, urbanistiques, architecturaux et techniques.

Ces compétences viennent en complément des compétences cœur de métier des professionnels suivants : architectes, assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre, économistes de la construction, ingénieurs en génie civil et ergonomes.

La réalisation de ces missions nécessite la maîtrise des principes de la formalisation d'une commande de réhabilitation ou de construction de bâtiment à travers une démarche de programmation architecturale dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique. Cela s'inscrit dans le contexte de la définition de la maîtrise d'ouvrage et de ses responsabilités par la loi du 12 juillet 1985.

Compétences attestées :

- Définir les besoins et contraintes du maître d'ouvrage dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction, en questionnant les enjeux auprès des acteurs politiques, techniques et citoyens, en interprétant et en hiérarchisant les données recueillies, afin de définir clairement les objectifs et le cadre du projet.
- Réaliser une évaluation d'usage d'un bâtiment en service, en identifiant des espaces d'activités, en réalisant une analyse critique du fonctionnement du bâtiment, en identifiant spécifiquement les besoins d'accessibilité et d'adaptation pour un public en situation de handicap, pour réaliser une programmation adaptée à un projet de même nature.
- Evaluer les conditions de faisabilité et de durabilité du projet de réhabilitation ou de construction, en évaluant les contraintes spatiales et techniques du site d'implantation du bâtiment au regard du programme, en veillant au respect des contraintes budgétaires et des objectifs de qualité, en anticipant les coûts de fonctionnement et de gestion futurs, pour proposer des choix d'arbitrage à la maîtrise d'ouvrage.
- Élaborer le cahier des charges précis et structuré du projet de réhabilitation ou de construction, en hiérarchisant les informations transmises aux concepteurs, en anticipant les conditions de réalisation de l'opération et les prévisions d'évolution, en assurant la prise en compte des enjeux d'accessibilité, et le respect du cadre réglementaire de la maîtrise d'ouvrage publique, pour faciliter la compréhension des intentions de la maîtrise d'ouvrage par le concepteur.
- Préparer une consultation de concepteurs, en identifiant les différentes procédures possibles pour recruter le concepteur dans un processus transparent, équitable, et conforme à la réglementation en vigueur, en définissant les compétences attendues en cohérence avec la nature du programme, ainsi que des critères de sélection, en identifiant si la démarche BIM se prête à la situation, pour choisir la procédure la plus adaptée au type de projet.
- Evaluer les propositions des concepteurs par rapport aux intentions de programme, en comparant les projets soumis sur le plan fonctionnel, en analysant et en donnant un avis sur les partis pris d'implantation des propositions des concepteurs, pour préparer les travaux d'un jury amenant au choix d'un concepteur.

Modalités d'évaluation :

Ce projet fait l'objet de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire devant un jury d'évaluation.

Formation continue GEPA – Programmation Architecturale

SEANCE	DATE	SEQUENCE	THEMES
Séance 1	17/09	Matin	Présentation du stage, objectifs, enjeux et déroulement
		Après midi	La démarche programmatique : enjeux, acteurs et processus
Séance 2	18/09	Journée	Concertation / participation : intégration dans le processus de programmation
Séance 3	07/10	Journée	L'évaluation d'usage
Séance 4	08/10	Journée	Hierarchiser les besoins : fonctions / activités / locaux – évaluer les surfaces
Séance 5	09/10	Matin	Recueillir les attentes : outils et méthodes d'enquêtes
		Après midi	Associer les utilisateurs à l'évaluation des besoins : prospective et outils de collaboration
Séance 6	29/10	Journée	Adapter la programmation aux conditions de faisabilité
Séance 7	30/10	Matin	Evaluer l'enveloppe financière prévisionnelle en phase préprogramme
		Aprèm	Intégrer les impératifs du développement durable / du réemploi en programmation
Séance 8	19/11	Matin	Transcrire la commande auprès de la maîtrise d'œuvre : le programme
		Après midi	Procédures de recrutement d'une maîtrise d'œuvre : quelles alternatives ?
Séance 9	20/11	Journée	La méthode d'adéquation programme/conception
Séance 10	02/12	Matin	Présentation du sujet d'étude (enjeux, objectifs, structure), analyse de la commande, contenu...
		Après midi	Préparation de la visite et des entretiens
Séance 11	03/12	Journée	Etude / Atelier 1 : visite
Séance 12	04/12	Journée	Etude / Atelier 2
Séance 13	17/12	Journée	Etude / Atelier 3
Séance 14	18/12	Matin	Fabrication du dossier d'étude / Préparation de l'oral
		Après midi	Rendu / Jury
Séance 15	06/01	Matin	Evolution de la pratique de la programmation et des jeux d'acteurs : ingénierie privée / ingénierie publique, ingénierie collaborative
		Après midi	Retour sur la méthode à travers un exercice d'AO (Oraux)
Séance 16	07/01	Journée	Loi MOP commentée
Séance 17	08/01	Matin	Portrait de la profession en France et des instances de représentation
		Après midi	Tour de table final / Clôture de la session

GEPA - Groupe pour l'Éducation Permanente des Architectes

162 boulevard de Magenta, 75010 PARIS

Tél. : 01.53.63.24.00 – Email : formation@formation-architecte.com

N°déclaration 1175965275 - Siret : 784 286 361 00109 – Code APE : 8559A – TVA intracommunautaire : FR32784286361